



**PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
21 septembre 2020**

Celui-ci s'est réuni au lieu ordinaire des séances, après convocation du 15/09/2020, sous la présidence de Mme Sylvie COMUZZI, Maire d'Izernore

<b>Étaient présents :</b>	M. Raymond JOYARD - Mme Christianne MAURON - M. Michel MOINE - Mme Françoise DESMIDT- M. Xavier BOSSAN - Mme Juliette AUGERT - M. Pascal CURTET - M. Luc ALLEGRETTI - Mme Edda GRASSET - Mme Isabelle GREGIS - M. Christophe PERROUSSET - M. Jean-Marie PONCET - Mme Pascale GOUILLOUX -Mme Maguy EMPEREUR - Mme Mathilde FAVRE - Mme Claire ZARA-MARMETH - M. Louison DONIER
<b>Excusé :</b>	M. Hervé GARBE
<b>Pouvoirs :</b>	M. Hervé GARBE à M. Xavier BOSSAN
<b>Secrétaire de séance :</b>	M. Christophe PERROUSSET

Ouverture de la séance : 19H

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 20 juillet 2020 n'appelle aucune observation, il est approuvé à l'unanimité.

**DECISIONS SIGNÉES DU MAIRE**

DECISION 2020-192-060 : signée le 06/08/2020 avec FROID et MACHINES d'un montant de 22.504,60 € HT soit 27.005,52 € TTC pour la ligne de self des Grillons

DECISION 2020-192-061 : signée le 06/08/2020 avec 5He SARL d'un montant de 7.057 € HT soit 8.468,40 € TTC pour l'achat de 7 silhouettes PIETO

DECISION 2020-192-062 : signée le 06/08/2020 avec C.S.I. d'un montant de 3.980 € HT soit 4.776 € TTC pour l'achat de 20 tablettes SAMSUNG (+1 gratuite) pour le conseil municipal

DECISION 2020-192-063 : signée le 06/08/2020 avec ONF d'un montant de 3.052,40 € HT soit 3.577,20 € TTC pour des travaux de maintenance : entretien des renvois d'eau + travaux divers dans les peuplements

DECISION 2020-192-064 : signée le 06/08/2020 avec ONF d'un montant de 2.905,10 € HT soit 3.195,61 € TTC pour des travaux sylvicoles subventionnés à hauteur de 1.548 €

DECISION 2020-192-065 : signée le 06/08/2020 avec LEBLANC ILLUMINATIONS d'un montant de 5.330 € HT soit 6.936 € TTC pour l'achat de décors extérieurs parvis mairie et parking Pragnères

DECISION 2020-192-066 : signée le 06/08/2020 avec ENEDIS d'un montant de 1.728,46 € HT soit 2.074,15 € TTC pour le raccordement au réseau public de distribution d'électricité pour le 125 rue des Ecoles (self cantine)

DECISION 2020-192-067 : signée le 06/08/2020 avec FROID et MACHINES d'un montant de 1.537,60 € HT soit 1.845,12 € TTC pour l'achat de 2 chariots pour le self cantine

DECISION 2020-192-068 : signée le 06/08/2020 avec ADAPEI d'un montant de 90 € HT soit 108 € TTC pour l'impression de 12 carnets de tickets numérotés (pour le musée)

DECISION 2020-192-069 : signée le 06/08/2020 avec BALLAND Paysage d'un montant de 160 € HT soit 192 € TTC pour la pose de 2 potelets de protection logette électrique cœur de village (pris sur stock services techniques)

DECISION 2020-192-070 : signée le 06/08/2020 avec C.S.I. d'un montant de 239.80 € HT soit 287.76 € TTC pour l'achat de 20 housses de protection pour tablettes conseil municipal (+1 gratuite)

DECISION 2020-192-071 : signée le 06/08/2020 avec ONF d'un montant de 1.886,50 € HT soit 2.075,15 € TTC pour des travaux sylvicoles (enlèvement des protections contre le gibier)

DECISION 2020-192-072 : signée le 06/08/2020 avec ONF d'un montant de 1.614,80 € HT soit 1.937,76 € TTC pour des travaux touristiques (entretien des sentiers, pistes, aires et mobilier forestier)

DECISION 2020-192-073 : signée le 06/08/2020 avec SOLYPAC d'un montant de 89 € HT soit 106.80 € TTC pour l'impression de 200 cartes de visite pour Mme le Maire

DECISION 2020-192-074 : signée le 06/08/2020 avec DIFCO d'un montant de 798.23 € HT soit 945.68 € TTC pour l'achat de produits d'entretien pour la cantine scolaire

DECISION 2020-192-075 : signée le 06/08/2020 avec A.M.E. Bureautique d'un montant de 923.35 € HT soit 1.108,02 € TTC pour l'achat de fournitures de bureau (mairie)

DECISION 2020-192-076 : signée le 06/08/2020 avec LEBLANC ILLUMINATION d'un montant de 1.966,50 € HT soit 2.359,80 € TTC pour l'achat de suspension lumineuses pour la salle des fêtes

DECISION 2020-192-077 : signée le 06/08/2020 avec DEGLETAGNE d'un montant de 1.185 € HT soit 1.422 € TTC pour le contrat d'entretien de la borne de recharge électrique parking de l'Oignin (durée : 3 ans)

DECISION 2020-192-078 : signée le 24/08/2020 avec GONCET d'un montant de 555.08 € HT soit 666.10 € TTC pour le remplacement du chauffe-eau de l'école maternelle

DECISION 2020-192-079 : signée le 24/08/2020 avec GEMPLAST d'un montant de 210.64 € HT soit 252.77 € TTC pour la fourniture de 800 embouts enveloppants pour les chaises du groupe scolaire (annule et remplace décision N° 2020-192-049)

DECISION 2020-192-080 : signée le 27/08/2020 avec CERIG d'un montant de 90.00 € HT soit 108.00 € TTC pour le contrat de maintenance de l'interface PASRAU